



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU LUNDI 30 MARS 2026

Le conseil municipal de la commune de VUE, dûment convoqué le vingt-six mars deux mil vingt-six, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Madame Nadège PLACÉ, en séance ordinaire, le lundi trente mars deux mil vingt-six, à dix-neuf heures trente.

Étaient présent(e)s : Nadège PLACÉ, Samuel GOUY, Isabelle PICHON, Cédric BIDON, Coralie LE ROUX, Anita DEBORD-GUIARD, Jonathan CHABAUD, Jérôme HALLIER, Lydia BRETON, Abraham GREGORY, Cindy MUSSET, Laurence GARNIER, Didier BEAUCHENE, Élodie LEBRETON, Chrystèle HOCHET, Stéphane FAVRE, Marine LEBRETON et René COLIN

Étaient excusé(e)s : Jérôme PACAUD (a donné procuration à Nadège PLACÉ)

Était absent :

Secrétaire de séance : Samuel GOUY

19 membres du conseil municipal en exercice – 18 membres présents

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 a été approuvé à la majorité des votants.

DCM2026-03-07/Délibération portant création de commissions municipales

Rapporteur : Nadège PLACÉ

Vu l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Considérant que le règlement intérieur du conseil municipal de la commune de Vue définit à 6 membres la composition d'une commission,

Considérant les nombres de sièges respectifs attribués à la majorité, soit 15 sièges, et à l'opposition, soit 4 sièges, au conseil municipal, chaque commission est donc constituée de 5 membres de la majorité et d'1 membre de l'opposition,

Vu la proposition de Madame le Maire de créer 8 commissions municipales, dont le nombre de membres est fixé conformément au tableau ci-dessous.

Vu les vœux émis par l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, qui ont été répartis dans les commissions selon ces dits vœux.

Madame le Maire propose de voter à mains levées la constitution et la composition de chaque commission :

Intitulé des 8 commissions	6 Membres Titulaires
Commission urbanisme/voirie/ PLU/patrimoine	- Cédric BIDON - Anita DEBORD-GUIARD - Grégory ABRAHAM - Jérôme PACAUD - Élodie LEBRETON - René COLIN
Vote du conseil : 0 voix contre 4 voix abstentions 15 voix pour	
Commission communication/culture	- Coralie LE ROUX - Élodie LEBRETON - Isabelle PICHON - Cédric BIDON - Cindy MUSSET - Chrystèle HOCHET
Vote du conseil : 0 voix contre 4 voix abstentions 15 voix pour	
Commission vie associative / jeunesse	- Isabelle PICHON - Samuel GOUY - Jonathan CHABAUD - Anita DEBORD-GUIARD - Jérôme HALLIER - Marine LEBRETON
Vote du conseil : 0 voix contre 4 voix abstentions 15 voix pour	
Commission affaires scolaires / petite enfance / enfance / CMJE	- Isabelle PICHON - Coralie LE ROUX - Jonathan CHABAUD - Laurence GARNIER - Didier BEAUCHENE - Chrystèle HOCHET
Vote du conseil : 0 voix contre 4 voix abstentions 15 voix pour	
Commission finances/prospective budgétaire	- Samuel GOUY - Jonathan CHABAUD - Anita DEBORD-GUIARD - Jérôme HALLIER

	- Lydia BRETON - René COLIN
Vote du conseil : 0 voix contre 4 voix abstentions 15 voix pour	
Commission commerce / artisanat / agriculture	- Samuel GOUY - Anita DEBORD-GUIARD - Grégory ABRAHAM - Cindy MUSSET - Didier BEAUCHENE - Stéphane FAVRE
Vote du conseil : 0 voix contre 4 voix abstentions 15 voix pour	
Commission affaires sociales	- Coralie LE ROUX - Lydia BRETON - Laurence GARNIER - Didier BEAUCHENE - Élodie LEBRETON - Marine LEBRETON
Vote du conseil : 0 voix contre 4 voix abstentions 15 voix pour	
Commission développement durable	- Cédric BIDON - Samuel GOUY - Jonathan CHABAUD - Cindy MUSSET - Jérôme PACAUD - Stéphane FAVRE
Vote du conseil : 0 voix contre 4 voix abstentions 15 voix pour	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- **CRÉER** les commissions municipales dont les objets sont définis dans le tableau ci-dessus
- **DESIGNER** les membres proposés dans le tableau ci-dessus pour chacune des commissions

Fait à VUE, le 31 Mars 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Nadège PLACÉ



Le secrétaire de séance,
Samuel GOUY